

# COVID-19

Société / Etablissement	Organisation du travail	Demande CGT	Actions / demande Salariés
AVS – Vendôme	2 X 8 – Télétravail- Equipes A et B  Fermeture du site demain pour nettoyage renforcé du site et reprise du travail jeudi 19 mars en équipe A et B	Déclaration demandant le confinement des salariés	
AVS – Moirans / TRIXELL	2 X 8 – Télétravail – <b>activité vitale</b>	<i>Mesures complémentaires de protection</i>	CSE Salarié en Grève pour demander des mesures plus fortes.
AVS – Vélizy	2 X 8 – Télétravail - Equipes A et B  Décision de fermeture du site jusqu'au lundi 23 mars 2020	Demande le confinement	80 salariés ont arrêté le travail  Rencontre avec la direction pour remonter la panique des salariés.
AVS – Toulouse			
TAS – Toulouse	2 X 8 – Télétravail renforcé - Equipes A et B	Demande le confinement – <i>la préfecture n'autorise pas le transfert de la Charge Utile de SES17 en précisant que l'état ne considérerait pas les activités spatiales comme des activités prioritaires.</i>	Envisagent le droit de retrait ou la grève
TAS – Cannes	2 X 8 – Télétravail renforcé - Equipes A et B		
LAS – Elancourt	2 X 8 – Télétravail renforcé - Equipes A et B  Retour à domicile des salariés ce soir, nettoyage renforcé du site et retour en équipe des salariés jeudi 19 mars.	Demande de confinement	CSSCT en cours



LAS – La Ferté Saint-Aubin	2 X 8 – Télétravail renforcé - Equipes A et B  Fermeture du site jusqu'à nouvel ordre.	Demande de confinement – dépôt de danger grave et imminent et droit de retrait si la direction ne prenait pas de mesures.	
LAS – Ymare	2 X 8 – Télétravail renforcé - Equipes A et B		
DIS – Gémenos	2 X 8 – Télétravail renforcé - Equipes A et B	Demande de confinement	Machines rouges – c.a.d arrêt des machines
SIX – Cholet	<b>Fermeture du site, sauf quelques activités critiques, jusqu'à nouvel ordre suite au confinement de nombreux salariés, lié à quelques cas de suspicions.</b>	Demande de confinement	
SIX – Vélizy	La mise en confinement de <b>TOUS</b> , sauf pour les personnes traitant des projets critiques (Continuité de service critique), est maintenant très probable.  Je vous demande donc de ne pas vous déplacer sur les sites de VLB ou CRI.  Quittez le site avant midi. (17/3)		
TAES	2 X 8 – Télétravail renforcé - <b>Equipes A et B</b>		






## INFORMATION CORONAVIRUS

**La situation sanitaire que nous vivons est inédite.**

**La Fédération CGT des cheminots appelle à la vigilance, mais rappelle que la responsabilité de protéger les voyageurs et les cheminots appartient à la direction SNCF en premier lieu.**

**La situation étant évolutive heure par heure, il convient de rester attentif aux annonces gouvernementales et à celle de la direction SNCF avec sérénité et responsabilité.**

**État des lieux sanitaire dimanche soir :**

- 11 agents diagnostiqués COVID-19 (+ 3 par rapport à vendredi) ;
- 24 cheminots en cours de tests (+4 par rapport à vendredi) ;
- 242 agents en confinement suite à contact avec un malade (+ 40 par rapport à vendredi).

**Une nouvelle réunion téléphonique nationale organisée par la direction SNCF s'est tenue le 16 mars à 11h00.**

**La direction annonce :**

- Tout agent ayant des antécédents de santé avec risque de complications est autorisé à rester chez lui ;
- Tout agent ayant des enfants de moins de 16 ans est autorisé à rester chez lui pour la garde, sans que l'autorisation hiérarchique soit requise. Le délai de prévenance de 48 heures n'est pas une condition, il s'agit d'un délai permettant à l'entreprise d'organiser la production, sans qu'il soit pour autant opposable à l'agent ;
- Maintien de salaire : maintien du traitement, indemnité de résidence, prime de travail, indemnités mensuelles fixes (pénibilité, langue, continuité de service...). Les allocations et indemnités liées aux sujétions particulières ne sont pas maintenues ;
- Généralisation du télétravail dans toute la mesure du possible ;
- Levée des accueils-embarquement, y compris ceux effectués par des prestataires ;
- Arrêts des opérations de contrôle sauf si l'agent l'estime nécessaire ;
- Accueil et vente uniquement dans les espaces permettant une distanciation entre usagers et cheminots ;
- Mise en place de gestion de files d'attente imposant une distanciation entre usagers et avec les agents. Si impossible, fermeture des guichets ;
- Fermeture des boutiques en ville ;
- Instauration d'une distanciation de 1 mètre entre agents dans tous les services ;



- Nettoyage et désinfection quotidiens des rames TGV, IDF et TER (qui passe d'une fréquence de 3 jours, à 1 jour) ;
- Ouverture des sanitaires en gare pour permettre aux agents de se laver les mains ;
- Dotation de lingettes pour l'outillage collectif ;
- Commande supplémentaire de gels hydroalcooliques ;
- Thermomètres : consigne sera donnée aux établissements de mettre à disposition des thermomètres dans les chantiers et gares. Cependant, il y a un risque de distorsion, car les thermomètres sont le troisième article en rupture de stock dans les pharmacies après les gels désinfectants et les lingettes ;
- RHR : limitation des RHR. Maintien uniquement si la modification du roulement n'est pas possible et à condition que puissent être servis des paniers repas et des petits-déjeuners en chambre sur plateau ;
- Limitation du nombre de personnes par taxis ou véhicules de service (y compris brigades) à 2 en plus du chauffeur, avec objectif de réduire à 1 ;
- Suspension de toutes les formations ;
- Gel de toutes les restructurations ;
- Report de toutes les IRP sauf obligation légale ;
- Suppression de toutes les réunions en présentiel sauf cas exceptionnel ;
- Report des exercices de notation avec effet rétroactif jusqu'en mai dans un premier temps ;
- Accord de l'EPSF pour décaler de 3 mois tous les pas d'aptitude.

La direction va éditer des consignes à destination des établissements rappelant que ces règles sont d'application générale et obligatoire.

Par ailleurs, la direction indique que les 600 000 masques FFP2 ont été réquisitionnés par le Gouvernement. Elle va donc traiter la question des personnels qui étaient dotés de masques FFP2 pour prémunir des poussières, notamment amiantées. La suppression de ces productions s'avèrera très probablement nécessaire.

**Ces annonces sont évidemment évolutives et liées aux décisions que pourrait prendre le Gouvernement dans les prochains jours.**

**La Fédération CGT des cheminots restera évidemment en alerte et continuera de se tenir aux côtés des cheminots dans toute la mesure du possible, quelle que soit l'évolution de la situation.**





## L'ÉDUCATION NATIONALE A L'HEURE DU TELETRAVAIL

*"Nous sommes prêts, l'ensemble des consignes est passé",  
Jean-Michel Blanquer, dimanche 15 mars 2020*

**NOUS AVONS RENDEZ-VOUS A 14H30 AUJOURD'HUI EN VISION CONFERENCE AVEC LE RECTORAT ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR L'APPLICATION MA CLASSE VIRTUELLE POUR UNE REUNION COLLECTIVE AUTOUR DES PROBLEMATIQUES LIEES AU COVID-19 ET AUX CONSEQUENCES SUR LA REORGANISATION DU TRAVAIL.**

« Nous sommes prêts, l'ensemble des consignes est passé » nous rappelait Jean-Michel Blanquer ce dimanche, tellement prêt·es que cette visio-conférence à quelques-un·es n'a jamais vu le jour.

Rien n'a fonctionné, personne n'a pu s'entretenir avec personne et l'administration ne s'est même pas fendue d'un courriel nous signalant la déconvenue.

D'une réunion qui se voulait constructive parce que collective, nous passerons à des entretiens individuels avec le recteur (cf. compte rendu).

En attendant, nous avons perdu du temps précieux sans obtenir la moindre réponse alors que comme tout un chacun, nous sommes occupé·es à essayer tant bien que mal de se connecter à ATRIUM, AGORA, PRONOTE et autres maclasseal maison, qui saturent tout autant que les serveurs du rectorat, qu'à faire faire les devoirs (quand ceux-ci nous sont bien parvenus) à nos propres enfants.

Non, Monsieur Blanquer, nous ne sommes pas prêt·es !!! Pas plus que vous ne l'étiez lorsque vous annonciez, quelques heures avant le 1<sup>er</sup> Ministre et/ou le Président, le contraire des décisions prises au niveau national.

Et dès ce premier jour nous constatons encore l'écart qu'il existe entre vos prophéties et le réel.

Les moyens que vous enlevez depuis des années à l'éducation ne nous permettent pas d'envisager cette crise dans les meilleures conditions, ni pour les personnel·les, ni pour les élèves !

Non Monsieur Blanquer l'ensemble des consignes ne sont pas passées et il reste encore localement énormément de questions liées aux problèmes que nous rencontrons face à cette situation unique et inique.

Oui Monsieur Blanquer la situation est inique et particulièrement pour les élèves issus des familles les plus fragilisées socialement. Mais aussi pour les personnel·les qui se dépatouillent chaque jours tant bien que mal, pour essayer de faire honneur au service public, dans l'angoisse et les informations contradictoires dont vous fûtes l'un des principal instigateur.

A la fracture numérique s'ajoute l'illectronisme et maintenant les bugs des services de l'éducation.

**Non M. Blanquer, définitivement, nous ne sommes pas prêt·es !**

**La CGT Educ'Action de l'académie de NICE**



# CORONAVIRUS:

## Groupe Carrefour

Les salariés ne doivent pas être les SACRIFIÉS de la crise !!!!

# IRRESPONSABLE

Le gouvernement vient d'annoncer la fermeture de tous les lieux publics, restaurant, cinéma, magasins non alimentaires : C'est à une véritable crise sanitaire à laquelle nous devons faire face.

Seuls les magasins alimentaires resteront ouverts au public, seuls, vous salariés des Carrefour, Carrefour Market, City, Contact etc.. êtes exposés au danger.

De son côté Carrefour, loin de se préoccuper de la sécurité et santé des salariés du groupe, en profite **pour faire du commerce à tout prix.**

Devant l'attitude irresponsable de nos dirigeants, la CGT Carrefour demande à tous les membres CSE d'exercer leur droit d'alerte et encourage **les salariés qui s'estiment menacés d'activer leur droit de retrait.**

La CGT Carrefour déplore les menaces, pressions, désinformations de certains dirigeants de Carrefour pour dissuader les salariés à bénéficier des mesures gouvernementales afin de garder leurs enfants de moins de 16 ans.

## C'est pour cela que la CGT exige

- **L'embauche des agents de sécurité** afin de mettre en place une organisation qui ne laisse entrer qu'une dizaine de clients dans les magasins.
- **La fermeture des caisses automatiques.**
- **Augmentation du budget nettoyage** (désinfection régulières des lieux de vies, des caddys, des surfaces etc..)
- **L'approvisionnement pour tous les salariés d'équipement de sécurité** (gant, masques chirurgicaux, gel Hydroalcoolique, lingette désinfectantes etc.. )
- Mise en place de **distances de sécurités** pour tous les salariés en contact avec les clients.
- La possibilité pour les salariés (notamment les plus fragiles) qui le désirent **de rester** chez eux, **sans perte de salaire.**
- La possibilité **d'ouvrir les caisses** sur un créneau horaire afin de permettre aux salariés de faire leur course avant ou/et après l'arrivée des clients.
- **L'embauche** immédiate de salariés.
- **Revalorisation de salaire**, en ce temps de crise, l'importance de nos métiers (d'utilité publique) n'est plus à prouver.



Nice le 17 Mars 2020

Monsieur le Directeur du

Plateau du SCO Nice

Objet : Danger grave et imminent : propagation du Covid-19

Bonjour,

Au vu des déclarations du président E. MACRON et du ministre de la santé M. VERAN nous pouvons raisonnablement considérer que la présence physique dans notre entreprise de dizaines de salariés constitue un danger grave et imminent de propagation du Covid-19.

Même en respectant les distances de sécurité entre les personnes, les poignées de portes, l'espace café, les bureaux sont autant de lieux où le virus peut se déposer en restant actif plusieurs heures.

Le ministre de la santé recommande de limiter les contacts humains à 5 personnes maximum par jour.

En conséquence je vous demande de faire le nécessaire pour que les personnes qui ne peuvent pas être en télétravail soient renvoyé chez eux dès midi aujourd'hui afin de respecter les préconisations gouvernementales.

Le confinement est la seule solution efficace pour gagner la guerre contre le coronavirus, je compte sur vous et votre sens des responsabilités

Certains agents viennent au bureau avec la peur au ventre. La CGT appellera les salariés à utiliser leur droit de retrait si besoin.

Cordialement

Patricia Sanchez

RP CGT DOGSE





## CR Réunion COvid-19 Le 16 mars 2020

Dans la situation sanitaire actuelle et suites aux annonces du Président de la République et du Premier Ministre, nous avons rendez-vous cet après-midi avec la direction pour discuter de façon informelle des différentes mesures qui seront mises en place au sein de la Régie.

Voici les différentes questions que nous avons abordé :

### **1) Santé :**

#### **- Mise en place de renforts à la vente pour éviter toute file d'attente.**

La direction indique qu'en cas de besoin des ADA de réserve pourraient venir en renfort aux guichets mais que selon toute vraisemblance il n'y aura pas de besoin.

La vente des billets est maintenue dans les guichets. Des gants et des lingettes désinfectantes pourront être distribuées rapidement.

#### **- Arrêt du contrôle pour limiter l'exposition des ADA, uniquement mission sécurité.**

Les ADA ne feront ni la vente ni le contrôle des titres de transport dans les trains.

Les substitutions par autocars entre Vésubie et Digne seront effectuées sans ADA.

#### **- Maintien à la maison des agents asthmatiques ou touchés par une pathologie pulmonaire à risque (maladie cardio vasculaire, diabète, hypertension).**

La direction nous indique que malgré les services de la médecine du travail elle n'est pas en capacité de définir quel sont les personnes qui auraient des pathologies à risque.

Une procédure simplifiée est mise en place pour protéger ces personnes. Elles doivent aller consulter leur médecin traitant pour se faire prescrire un arrêt de travail.

#### **- Désinfection régulière des trains et des véhicules de service.**

L'entreprise de nettoyage a déjà reçu des produits virucides. La direction examine la possibilité de fournir aux ADC des lingettes ou bombes désinfectantes pour qu'ils puissent nettoyer leur poste de travail.

Pour permettre un meilleur isolement des ADC, l'utilisation des AMP et de la Soulé est privilégiée

#### **- Organisation du travail au VB et à l'atelier.**

Des dispositions d'éloignement des salariés entre eux sera mise en place (accès au vestiaire en décalé, repas en décalé, horaires décalé.....) et télétravail pour les tâches administratives.

L'accès aux douches pourrait être interdit s'ils ne trouvent pas un moyen de les désinfecter après chaque usage.

Eviter le confinement dans les véhicules de services.

Désinfection des véhicules de service.

**- Organisation du bureau central et des postes administratifs.**

Tous les salariés qui peuvent faire du télétravail y seront soumis de façon temporaire s'ils en acceptent le principe.

Les réunions et les formations collectives sont reportées. L'ensemble des sujets à long terme et non urgent sera suspendu.

**- Organisation du travail à l'exploitation.**

Une réduction drastique de l'offre est programmée dès demain.

Seuls deux équipages par jour et par roulement effectueront des navettes. Les autres cheminots seront en réserve à la maison pour éviter la promiscuité.

Le dimanche toute l'entreprise sera fermée.

**2) dialogue social**

**- Report des restructurations (info-consult).**

La direction est d'accord sur le principe. Nous devons traiter que les sujets liés à l'évolution de la situation sanitaire et des conséquences qu'elle aura sur nos emplois.

**- Report de l'avancement en octobre (avec effet rétro actif)**

La direction avec notre accord décide de reporter cette concertation

**Au vu de la situation sanitaire la prochaine réunion du CSE sera en conférence téléphonique.**

**3) économie :**

**- Si mesures de chômage partiel exigence de paiement du salaire à 100%**

La direction a bien conscience que les EVS constituaient une part importante de la rémunération pour de nombreux cheminots.

A cette heure, n'ayant pas encore d'instructions de la Région, le directeur s'engage à verser une compensation sur les pertes de salaire, cependant il ne peut encore en préciser le niveau.

**- Apparemment les crèches et établissements scolaires seront fermés jusqu'à la fin des vacances de printemps (soit jusqu'au dimanche 3 mai 2020)**

**En sachant que la sécurité sociale permet un arrêt de 15 jours rémunéré, de quelle manière seront nous rémunérés à l'issue des 15 jours ?**

Cette demande peut être renouvelée et peut également être fractionnable.

Comme pour la maladie, une partie de la rémunération est versée par la sécurité sociale et un complément de salaire est versé par l'entreprise.

*Toutes ces mesures peuvent être amenées à évoluer en fonction de l'actualité.*

*Nous vous informerons au fur et à mesure des nouvelles décisions qui seront prises.*



## Réunion IRP – point COVID 19 - n°1 (visioconférence) – 16 mars 2020

Les questions / commentaires des Représentants du personnel apparaissent en bleu, ceux de la Direction en noir.

Préambule et présentation des objectifs de cette réunion :

- Point sur les actions pour préserver la santé et sécurité des salariés et assurer la continuité de services
- Échanges sur les mesures qui ont été prises et pourraient être prises suite à l'évolution du virus
- Réponses aux questions

Pas de salarié atteint du COVID-19 ( en tous cas, confirmé comme tel) .

Les tests n'étant pratiqués que sur les cas les plus graves, le niveau de précision n'est peut-être pas assuré à cette heure.

---

---

---

les grands principes et l'organisation

- Tous les salariés éligibles au télétravail sont à mettre en télétravail (portable pro ou ordi perso sous réserve accès CITRIX et Microsoft office pour teams)
- Ceux qui ne sont pas éligibles au télétravail (pas les outils ou activités non éligibles) → demande de rentrer chez soi et de rester joignable sur l'horaire de travail initialement prévu
- Ceux qui restent en poste (continuité de service): baisse des effectifs à adapter au trafic et revue régulièrement.

**PC / CIT**

Aubagne : 1/ 1/ 1 – un deuxième opérateur reste à la maison et reste joignable dans les heures initiales

Nice : 3 / 3 / 1 – quatrième poste joignable mais on pourrait baisser les effectifs selon le trafic (et passer ultérieurement en 2/2/1) – maintien du poste de l'astreinte de nuit.

Toulon 1 : 1 / 1 / et maintien de l'astreinte

CIT : 1 / 1 / 1 – deuxième poste joignable à domicile pendant la période initiale du poste - 1 CST – 1 cadre par alternance

Cette organisation est faite au jour le jour, notamment en fonction des travaux qui seront maintenus ou pas ou si un durcissement du confinement était annoncé.

Si des personnes PC ou CIT ont besoin de garde d'enfants ? on gèrera au cas par cas

Tous les salariés qui ont des enfants ont-ils été contactés ? : la majorité l'a été dès vendredi et tout est fait pour favoriser la garde des enfants en DRE , c'est un échange au cas par cas avec la hiérarchie pour plus de souplesse dans les absences. Au siège, les situations ont été identifiées, pas de remontées de problèmes connues à ce jour.

Pour le paiement des absences pour garde d'enfants ? : il faut que le salarié fasse une attestation sur l'honneur et qu'il l'envoie à l'employeur qui fera la déclaration sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Garanties de rémunération ( accord 51 appliqué ? ) : l'accord 51 sera appliqué si il est produit un arrêt maladie

Pas de maintien des majorations ? : les conventions d'entreprise seront appliquées

Qui fait l'arrêt de travail pour garde d'enfant ? Dès lors que le salarié fait sa déclaration sur l'honneur, l'entreprise se met en relation avec le site dédié pour déclarer l'arrêt.

Pour rappel, l'arrêt peut être partagé entre les parents

S.G précise qu'il été en contact avec une personne infectée en lui serrant la main lors d'une manifestation sportive dans le cadre d'une activité privée– l'ARS lui a confirmé que l'employeur devait déclarer son état mais il constate qu'il faut un arrêt maladie. Comment fait-on ? les dispositions réglementaires ont été prises par décret et nous ne pouvons pas déroger à cela. C'est bien à la CPAM d'établir l'arrêt de travail sur instruction de l'ARS. Si l'ARS n'est pas en mesure de faire la déclaration immédiatement, le salarié devra s'assurer que cela sera fait par la suite pour régularisation.

## **GME**

Astreinte GME à la maison – on ne fait que du curatif avec 1 seul tech présent

Les chantiers prévus (type énergie Toulon) sont maintenus.

## **PEAGE**

Trafic en baisse : - 50% la Turbie / - 25% la Barque

Maintien de la TEX

Baisse de 30% de TA ( pour favoriser la distance aux postes de travail)

Une équité de tour devra être étudiée pour une alternance équilibrée entre les postes au travail et ceux maintenus à domicile.

Qualification : 50% en moins au travail

Terrain : socle mini sur place – le reste du personnel rentre chez lui – 1 seule personne reste sur place sur groupe de gares

Nettoyage de voies et M1N arrêtés

1 conducteur péage / site

Quid de rendre une carte bancaire à un client ? Les salariés ont des gants et, dans ce cas précis, ils n'ont pas de contact prolongé avec le client – de plus, avec le trafic qui va baisser, le nombre d'interventions pour ces cartes devraient être quasiment nul.

## **TRAVAUX**

Travaux DMO maintenus à ce stade mais sous réserve de la disponibilité des entreprises extérieures.

1 conducteur travaux / district

## **STRUCTURE**

Tout le personnel qui le peut est en télétravail

Voir les possibilités pour installer certains logiciels sur les ordi perso

Le reste du personnel sans possibilité de télétravail reste joignable sur les horaires des postes initiaux

C'est la direction qui prend l'initiative de mettre les salariés au télétravail ? oui

Mais certains salariés disent qu'il faut en faire la demande ? C'est vrai mais cela a évolué depuis la semaine dernière , maintenant, on ne demande plus cette formalisation.

Pour la gestion du courrier : on s'organise en mode dégradé

Accueil fermé

Services généraux chez eux mais joignables

## **BOUTIQUES**

Fermées depuis ce matin – ce qui devait être clôturé est fait et le personnel est rentré

Les tâches de back office sont étudiées mais de toute façon, l'effectif sera réduit

## **VIABILITE**

Chantiers internes non nécessaires arrêtés ( tonte, fauchage...)

Les personnes en astreinte viennent au district

Maintien des chantiers d'enrobé sur VE ? A mon sens, ce n'est pas une bonne idée : oui, à cette heure, DMO confirme les travaux sur 4 prochains jours. Si le chantier ne peut pas se terminer, on restera en rabotage avec limitation de vitesse.

La voirie est-elle maintenue ? On verrouille 50% des sanitaires aires de repos et 100% sur les aires de service pour alléger cette mission.

Les salariés demandent à être équipés de masques pour les sanitaires dans la situation actuelle : nous allons regarder pour les masques et les stocks restants mais il est précisé que l'Etat a réquisitionné tous les masques.

Il manque du gel et des lingettes dans certains sites : cela a été vérifié mais il n'y a pas de pénurie sur le sujet – nous avons encore des fournitures et passé commande auprès des fournisseurs de matériels supp.

CSE : on fait un ramassage exhaustif et ensuite des rotations / vidages quand cela sera nécessaire

Ateliers : 1 personne joignable si pb sur matériel nécessaire – les autres mobilisables à domicile.

En cas de situation catastrophique, il se passe quoi ? En attendant de l'allocution du Président et si mise en œuvre d'éventuel confinement plus dur, nous nous organiserons en conséquence.

On réfléchit à donner des autorisations spéciales à des salariés qui rentrent dans le cadre de la continuité de service pour pouvoir circuler. On essaie d'anticiper mais il est difficile d'appréhender.

Est-il nécessaire de maintenir les patrouilles comme elles sont faites actuellement ou peut-on faire un passage de surveillance et rester en stand-by ensuite ? oui, cela peut être possible et à étudier en fonction de l'évolution de la situation. Si nous n'étions plus en mesure de tenir nos engagements, nous devrions en informer l'État.

Un état détaillé des missions a été fait mais comment les salariés qui restent chez eux sont pris en charge ?

- 1 : un salarié est malade et il a un arrêt de travail : RAS
- 2 : un salarié est en contact et est confiné sur prescription de l'ARS et dans ce cas, il est traité en maladie comme le dit le décret
- 3 : garde d'enfants : l'entreprise effectue, sur la base de la déclaration des salariés, la déclaration sur le site dédié, le salarié est en maladie
- 4 : le salarié reste à son domicile sans possibilité de télétravailler : on maintient les éléments de rémunération sur la base du tour prévu et le salarié reste joignable par l'entreprise pendant les horaires prévus.
- 5 : le salarié télétravaille = travail

Si un confinement emmène jusqu'à fin avril par ex, quid des congés qui ne seront pas pris ? Les congés ne seront pas annulés. Les CP déjà posés devront être pris.

Quid de la libre circulation des RS dans le cadre des mandats ? le principe de précaution doit prévaloir.

Pour la voirie : comment les salariés savent qu'ils doivent revenir travailler ? La hiérarchie les appelle un par un ? Ce sont uniquement les salariés d'astreinte qui seront rappelés donc les autres restent dispos. Chez VDD : pas d'astreinte alors comment fait-on ? on regarde pour établir un tour avec une équité pour ceux qui viennent travailler et ceux qui restent à la maison.

Quid de la tenue de nos réunions ? on maintient CSE et CSSCT avec la visioconférence. Pour faciliter la connexion, un rappel de connexion sera envoyé dans les districts. Pour les réunions de négociation : elles seront reportées

Proposition de la Direction d'avoir ce type de réunion à distance une fois par semaine ? oui, ce format et ce mode de fonctionnement sont intéressants mais il faut continuer à pouvoir poser des questions « au jour le jour ».

2 Secrétaires CSE : avez-vous communiqué des recommandations pour ces salariées ? Nous attendions les échanges de ce jour. Nous allons les contacter.

**Prochaine réunion en visio : mardi 24 mars – 14h00**